

climatmundi

# Bilan Carbone<sup>®</sup>

De l'agence pour les années  
2017 à 2019

comonlight

AGENCE DE COM' ENGAGÉE

*la créativité au cœur, l'éthique en tête*

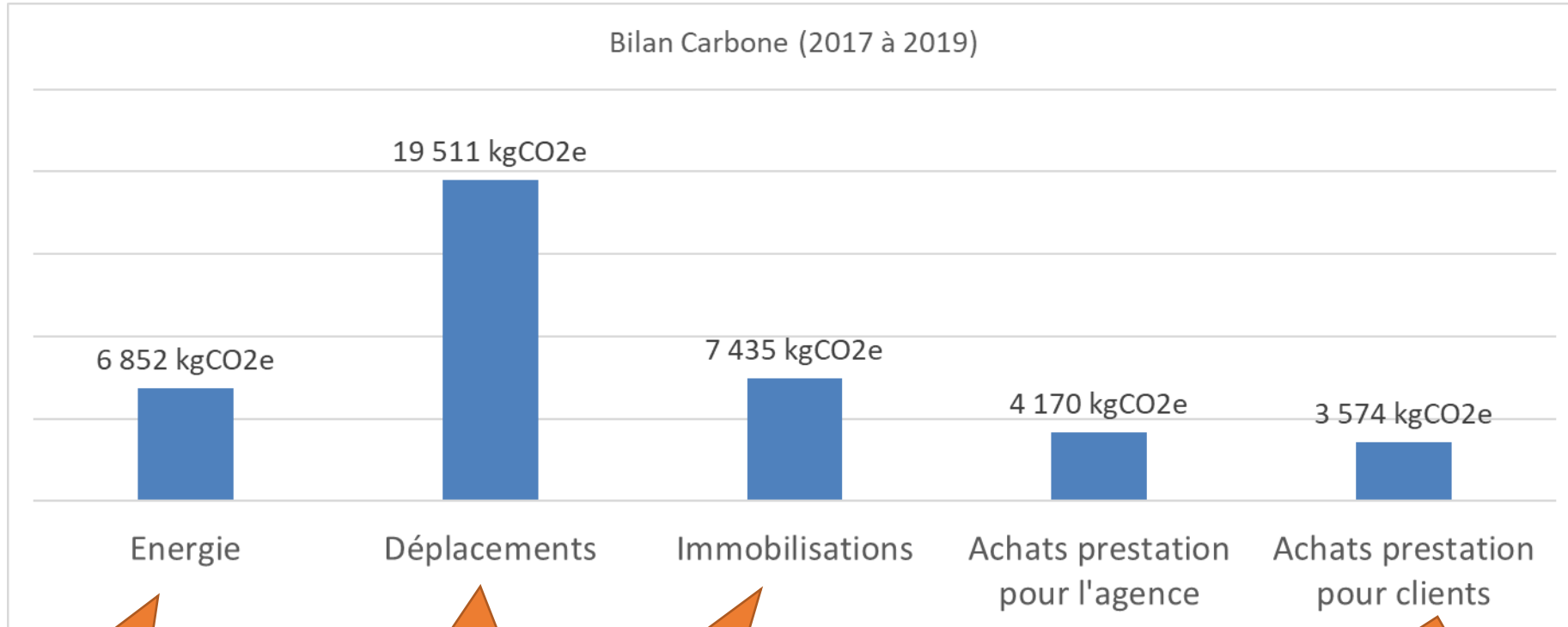
## comonlight

Dans le cadre de sa démarche environnementale, le cabinet ComOnLight a quantifié les émissions de gaz à effet de serre nécessaires à son activité pour les années 2017, 2018 et 2019.



Le calcul des émissions de GES est réalisé par le cabinet Climat Mundi selon les principes de la méthode Bilan Carbone de l'Association Bilan Carbone. Les facteurs d'émissions sont issus de la Base Carbone de l'ADEME (version V18.1).

41 500 kg CO2e en 3 ans



Dont :  
Gaz naturel 93%

Dont :  
domicile travail  
81%

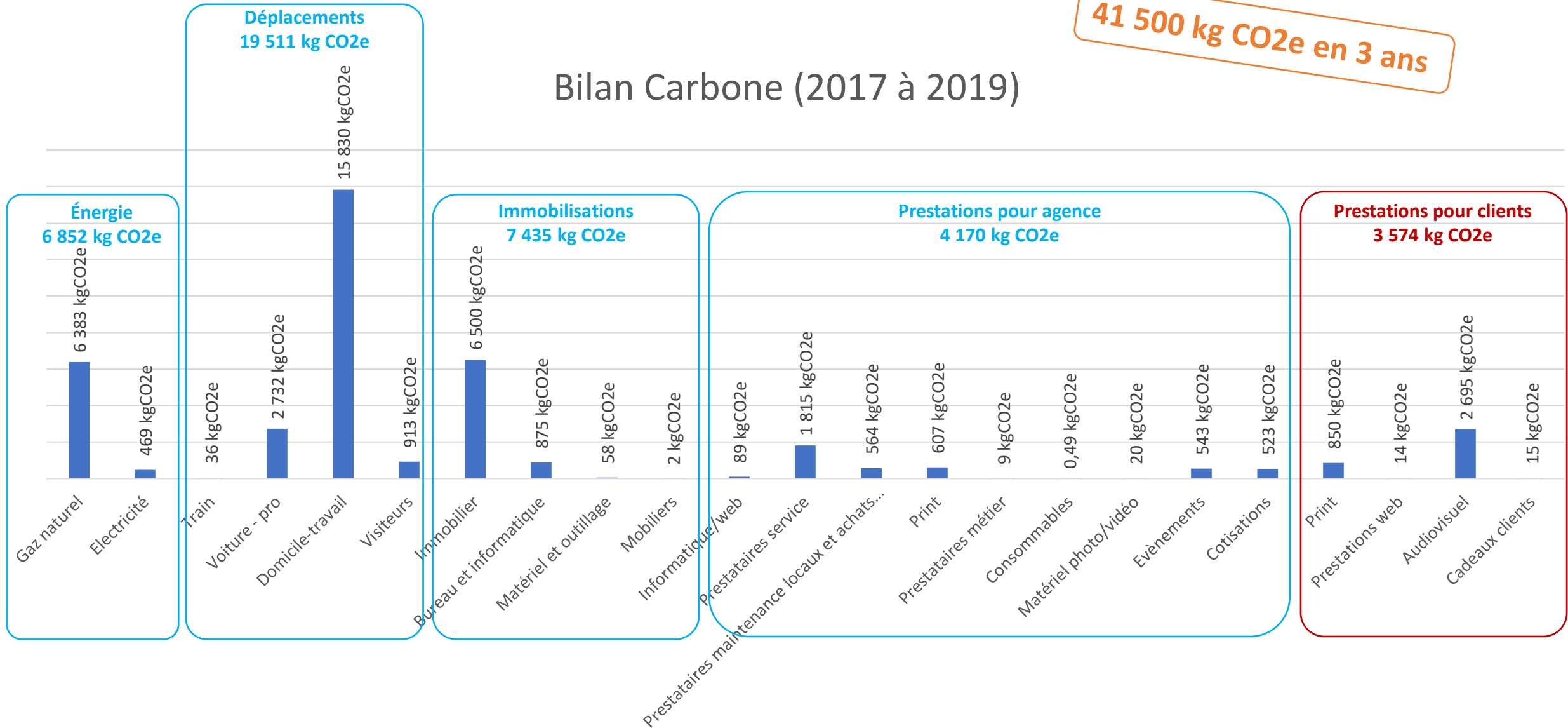
Dont :  
Immobilier 87%

Dont :  
Audiovisuel 75%

# Détail des résultats

41 500 kg CO2e en 3 ans

## Bilan Carbone (2017 à 2019)



# Résultats et ratios

Total 41,5 tonnes d'équivalent CO2 sur 3 ans  
14 tCO2e/an (moyenne sur 3 années)

Ratio brut par € de CA : 88 kgCO2e/k€

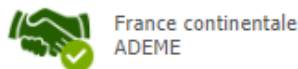
**Le ratio comparable à celui de l'ADEME est de : 53 kgCO2e/k€**

(Le ratio ADEME ne prends pas tous les postes notamment les domicile/travail)

**Ce chiffre est bien plus bas que la moyenne des prestations de services de même type (conseil, services bancaires...) qui se situe à 110 kgCO2e/k€. Cette moyenne est une construction statistique.**

Service - Assurance, services bancaires, conseil et honoraires

110 kgCO<sub>2e</sub>/keuro



[Voir la documentation](#)

[Afficher détails](#)

	Poste	Dans le périmètre ?
Scope 1	Combustion énergie fossile	Oui
	Emissions non énergétiques	Oui
Scope 2	Electricité et réseaux de chaleur / froid	Oui
Scope 3	Amont de l'énergie	Oui
	Matériaux entrants	Oui
	Fret amont	Oui
	Fret aval	Partiellement
	Déplacements domicile-travail	Non
	Déplacements professionnels	Oui
	Déplacements des visiteurs	Non
	Immobilisations (investissements)	Oui
	Utilisation des produits vendus	Non
Fin de vie des produits vendus	Non	

Postes inclus dans le calcul d'un facteur d'émissions monétaire

# Analyse des émissions de GES

Les **déplacements domicile/travail** représentent le premier poste d'émissions de GES (15,8 tCO<sub>2</sub>e soit 38% du bilan global). Ces émissions sont toutefois maîtrisées. Conscient d'une dépendance à la voiture pour ses déplacements pendulaires, le gérant a opté pour un véhicule sobre (Toyota Prius Hybride) et des locaux professionnels disposant d'une chambre et d'une salle d'eau, lui permettant de dormir sur place de temps en temps.

Les **immobilisations** prennent en compte l'amortissement des émissions des biens durables : matériel informatique, mobilier, véhicules. L'impact lié à la construction des bureaux est comptabilisé dans ce poste. A noter : l'entreprise va déménager et s'installer dans des bureaux plus récents et plus performants énergétiquement.

L'**énergie** est un poste important (16% du bilan). Les émissions de ce poste sont principalement liées à la consommation de gaz (qui elle seule représente 15% de ce bilan). Les émissions de l'électricité ont été calculées avec le facteur d'émission du mix national d'électricité pour 2017 et du facteur d'émission du fournisseur Enercoop à partir de 2018. L'entreprise a souscrit une offre d'électricité « bas carbone » chez Enercoop. Le calcul avec le facteur d'émissions du mix national rajouterai 440 kg de CO<sub>2</sub>e,

Les **achats** sont quantifiés à partir des montants des achats. L'entreprise porte une attention particulière aux enjeux environnementaux de ses fournisseurs et de ses prestataires.

